

**Conseil Municipal**  
**21 FEVRIER 2013**  
**Procès Verbal**

---

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : DEL CONFETTO – COMTE – GARD – BELLAGAMBA – GRAVEZAT  
GUILLEMET – AYMARETTI – HLYWA – GARCIA – MALACHANNE – MERLE –  
PERTUS – RIOS – ROUQUETTE - ROUX

Procurations : COURBIER a donné procuration à GARD

GRAS Christian a donné procuration à COMTE

FRANCE a donné procuration à BELLAGAMBA

GAUFFROY a donné procuration à ROUQUETTE

SINET a donné procuration à MALACHANNE

Excusée : ALLARD.CROUZET

Absente : TEYSSIER.JAVEL

- Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.
- Madame Hlywa est élue secrétaire de séance
- Monsieur le Maire propose :
  - . de compléter la délibération 14 en y ajoutant : vote des tarifs
  - . d'ajouter une délibération 14 bis : emprunts commune et assainissement
  - . d'ajouter une délibération n°16 concernant le fonds départemental d'équipement

Le Conseil à l'unanimité complète l'ordre du jour avec ces propositions.

**I/ INFOS**

**N°1 – Usine TMB** – L'usine fonctionne normalement et traite 800 t environ par semaine (projection : 36 000 t/an) aucune nuisance pour l'instant à part quelques camions dans St Privat. Réception de l'usine, inauguration : avril mai. Signature du protocole d'accord lors d'une prochaine réunion du SMIRTOM.

**N°2 – Déviation - papillon**

- . Le dossier visé par le DREAL a été envoyé au ministère de l'environnement.
- . Le pôle environnement a produit un Atlas de la biodiversité sur le territoire du Grand Alès. Consultable à la médiathèque.
- . Il souligne la richesse de la faune et de la flore aux abords immédiats de l'usine avec plusieurs espèces rares et protégées qui prospèrent sous les fumées du site chimique.

**N°3 - Le P.P.R.T. se précise**

Plusieurs réunions ont eu lieu, la prochaine est prévue le 15 mars. Leurs procès verbaux figurent dans un dossier consultable à l'accueil en mairie.

L'ADISL sur son site a donné son avis : pour elle le PPRT est une histoire belge, un piège abscons, bancal et bricolé. Elle en profite pour mettre plus bas que terre Monsieur Claisse, responsable sécurité de Rhodia, et dénoncer les rodomontades de la DREAL.

Ce qui chagrine l'ADISL c'est le périmètre de danger trop étriqué à son goût compte tenu de la dangerosité du site : d'où un trop petit nombre de « délaissements » et de « prescriptions » de travaux de sécurisation (avec aide de l'état) et un trop grand nombre de « recommandations » (sans obligation et sans aide de l'Etat).

Concernant les aides pour travaux de sécurisation, la position du Conseil est la suivante :

la prise en charge des travaux éventuels doit être le fait de l'Etat qui prescrit le PPRT et de l'industriel à la source du danger. Au conseil Municipal de faire preuve de solidarité envers les propriétaires qui éprouveraient des difficultés une fois ces aides obtenues.

#### **N°4 – Ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe**

. Les démarches conjointes des parents d'élèves et de la municipalité n'ont pas été vaines.

. Par courrier du 20 février 2013, la direction départementale de l'éducation nationale informe de l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle.

. Des travaux sont à prévoir pour améliorer l'insonorisation de cette classe.

#### **N°5 - Otages du Niger**

Le Comité de soutien aux otages du Niger souhaite que la commune manifeste elle aussi son soutien aux otages et à leurs familles.

---

## **II/ DELIBERATIONS** (adoptées à l'unanimité sauf la n°9)

#### **N°1 - Abattement à la base**

Il s'agit de préciser les conditions que doivent remplir les bénéficiaires de cet abattement de 10 % qui a été voté le 30.11.2012. La délibération annule la précédente, réaffirme la décision de l'abattement de 10 % et précise la liste des bénéficiaires.

#### **N°2 Modification du COS en zone IUNa**

Aucune observation n'ayant été portée sur le registre ouvert au public pendant un mois, le Conseil décide de faire passer le COS en zone IUNa de 0,15 à 0,18 (+20%).

Cette modification permettra la construction de logements sociaux dans le lotissement prévu quartier du Malpas.

#### **N°3 Révision du POS = confection du PLU**

Le PPRT se précise et pour gagner du temps le Conseil décide de la révision générale du POS (pour en faire un Plan Local d'Urbanisme) et autorise le Maire à lancer une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études spécialisé destiné à l'épauler dans cette démarche. Monsieur le Maire informe le Conseil du contenu d'une loi en préparation qui confierait les P.L.U. aux Communautés d'agglomération rendant inutile cette délibération.

Il lit une motion de tous les maires de la nouvelle Communauté à Madame la Ministre Lebranchu l'informant de leur hostilité à une telle mesure qui porterait atteinte au pouvoir des élus locaux de concevoir l'urbanisme sur leur territoire.

#### **N°4 Recrutement d'un bureau d'étude – travaux assainissement**

Le conseil fait sienne la décision de la commission d'appel d'offres du 04.02.2013 qui devait se prononcer sur le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement quartier du Malpas. C'est le cabinet RCI qui a été retenu avec un taux de 7 % (CEREG 7,30% - AITEC 7,50 %)

#### **N°5 Avant projet : extension assainissement Malpas**

Le Conseil adopte l'avant projet présenté par le cabinet RCI désigné par la commission d'appel d'offres le 4.02.2013.

Ce projet consiste à desservir les riverains du Malpas par la création d'un réseau posé au niveau de l'accotement et qui nécessitera 2 postes de refoulement pour acheminer les effluents vers le réseau existant.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 376 000 HT.

Le Conseil dit que le projet sera financé par une subvention de l'Etat, un emprunt du budget assainissement, et une participation des riverains desservis ou à desservir.

Cette participation sera fixée par une prochaine délibération en fonction de la subvention obtenue et des possibilités du budget assainissement.

#### **N°6 Courts de tennis**

Le Conseil décide de confier à la Cte Alés agglomération la réfection complète (agrandissement, sols, clôture, éclairage) de 2 courts de tennis particulièrement dégradés.

Le financement prévoit l'obtention de subventions du Conseil Général, du Conseil Régional, du FNDS ainsi qu'un emprunt réalisé par la Communauté et répercuté sur la dotation de compensation de la commune.

#### **N°7 Rythmes scolaires**

Le Conseil après avoir consulté les enseignants du primaire et de la maternelle réunis en conseil d'école, après avoir consulté les parents d'élèves qui ont manifesté contre le projet de réforme des rythmes scolaires tel que présenté par le ministère, se déclare néanmoins favorable à l'étalement sur 5 demi journées du temps scolaire mais : se déclare incapable dans l'immédiat et pour la rentrée 2013 d'assumer convenablement l'encadrement du temps péri scolaire libéré malgré l'aide promise du gouvernement, et sollicite donc une dérogation pour ne mettre en œuvre qu'à la rentrée 2014 la réforme des rythmes scolaires

**N°8 Protection sociale complémentaire du personnel municipal – participation du conseil municipal**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette protection sociale complémentaire des employés municipaux. Elle était financée au départ par le Comité des œuvres sociales du personnel (COS) grâce à une subvention du Conseil. Puis elle a été prise en charge directement par le Conseil Municipal (20.400 €) Le contrat avec la mutuelle arrive à expiration au 31.12.2012. Une consultation auprès de plusieurs mutuelles amène à choisir la M.N.T. moins disante. Les textes en vigueur impliquent l'adhésion personnelle des agents. Pour continuer à participer à cette protection, le Conseil décide de fixer à hauteur de 22 € par mois et par agent à compter du 1.01.2013. Soit une dépense de 22 € x 12 x 34 agents égale à 8976 €.

**N°9 Créations de postes** (refus de vote Y. Comte)

Pour permettre, comme il l'a toujours fait, de permettre à ses agents d'accéder à un grade supérieur, lorsqu'ils y ont droit (ancienneté). Le Conseil décide de créer :

- 1 poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe

**N°10 Statuts Alès agglomération**

Les nouveaux statuts de la nouvelle communauté ont été adoptés par celle-ci.

Il convient que chaque commune fasse de même. C'est l'objet de cette délibération

**N°11 Sécheresse – catastrophe naturelle**

Lors d'un précédent conseil le régime de catastrophe naturelle avait été sollicité suite à la sécheresse enregistrée en 2011 et début 2012. Une fin de non recevoir avait été apportée, motivée par des critères non remplis. La situation s'étant aggravée et de nouveaux plaignants s'étant déclarés, le Conseil sollicite à nouveau cette reconnaissance.

**N°12 Vote du compte administratif et affectation des résultats**

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame GARD est élue présidente de séance et fait adopter les résultats du compte administratif.

Compte administratif

<b><u>Commune</u></b>	<b><u>Investissement</u></b>
Dépenses :	1 033 296,32
Recettes :	721 635,53
Déficit :	311 660,79

	<b><u>Fonctionnement</u></b>
Dépenses :	2 574 055,06
Recettes :	2 932 620,23
Excédent :	358 574,15

**Résultat : 46 913,36 €**

<b><u>EAU</u></b>	<b><u>Investissement</u></b>
Dépenses :	217 949,69
Recettes :	102 806,90
Déficit :	115 142,79

	<b><u>Fonctionnement</u></b>
Dépenses :	55 613,42
Recettes :	238 997,53
Excédent :	183 384,11
	<b><u>Résultats : 68 241,32</u></b>

Les excédents globaux sont affectés en priorité à la résorption des déficits puis à la section investissement.

<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>	<b><u>Investissement</u></b>
Dépenses :	106 973,94
Recettes :	119 260,33
Excédent :	12 286,40

	<b><u>Fonctionnement</u></b>
Dépenses :	2 295,91
Recettes :	50 354,56
Excédent :	48 058,65
	<b><u>Résultats : 60 345,05</u></b>

### **N°13 Compte de gestion**

Le Conseil constate la conformité du compte dressé par le trésorier avec le compte administratif

### **N°14 Vote des taux des 3 taxes et tarifs divers**

	<i>TAUX 2013</i>
<i>TAXE HABITATION</i>	<b>14,42 %</b>
<i>FONCIER BATI</i>	<b>20,47 %</b>
<i>FONCIER NON BATI</i>	<b>69,06 %</b>

### **Budget commune**

- droits de place marché à 2,85 € à compter du 01.05.2013
- emplacement pour les cirques à 62 € à compter du 01.05.2013
- emplacement manèges (petits métiers) à 26 € à compter du 01.05.2013
- emplacement manèges (grands métiers) à 37€ à compter du 01.05.2013
- fosse double (50 ans) à 1 122 € à compter du 01.05.2013
- fosse simple (30ans) à 561 € à compter du 01.05.2013
- columbarium (50 ans) à 495 € à compter du 01.05.2013
- columbarium (30 ans) à 398 € à compter du 01.05.2013
- repas cantine à 3,35 € à compter du 1.09.2013
- location salle Becmil à 55 € à compter du 01.10.2013
- location salle annexe à 80 € à compter du 01.01.2014

#### Budget eau

- abonnement semestriel à 9,17 € à compter du 01.07.2013
- taxe communale au m<sup>3</sup> à 0,29 € à compter du 01.07.2013

#### Budget assainissement

- abonnement semestriel à 7,78 € à compter du 01.07.2013
- taxe communale au m<sup>3</sup> à 0,14 € à compter du 01.07.2013

#### **N°14 bis Emprunts**

Compte tenu des travaux envisagés place de la mairie, et ceux correspondant à l'extension du réseau assainissement quartier du Malpas. Compte tenu que ces travaux sont destinés aux futures infrastructures et sont amortissables sur de nombreuses années.

Le Conseil décide de participer à leur financement sur emprunt :

- 200 000 € pour la place de la mairie
- 200 000 € pour l'assainissement Malpas

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à consulter plusieurs banques (C. épargne, Banque postale, Crédit agricole etc...) afin d'obtenir les meilleures conditions et l'autorise à signer avec la partie moins disante les contrats de prêts correspondants.

#### **N°15 SMDE adhésion de Bagnols sur Cèze**

La commune de Bagnols sur Cèze a délibéré pour adhérer au Syndicat Mixte d'électrification. Le syndicat a délibéré pour accepter cette adhésion.

Chaque commune membre du Syndicat doit à son tour voter cette délibération. C'est l'objet de la délibération.

#### **N°16 Signature contrat territorial départemental**

Par délibération du 24 août 2012 avons sollicité subvention du Conseil Général dans le cadre de Fonds Département d'équipement 2012-2014.

Le Conseil Général nous informe de l'attribution d'une subvention de 100 000 €.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président du Conseil Général le contrat territorial Départemental qui fixe les modalités de cet engagement financier du Département.